

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2010**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le 11 mai 2010, à 20h00, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Robert Cousineau, Patrick Lécuyer, Patrice Hovington, tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant Guy St-Laurent.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jean-François Messier, était également présent.

Madame le maire Gaëtane Legault ainsi que les conseillers Pierre Chiasson et Yvon Chiasson étaient absents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant Guy St-Laurent ouvre la séance à 20 h 00. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil.

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Confirmation de réception de l'avis de convocation
3. Dépôts des rapports financiers – Report
4. Signature d'une entente particulière – Faubourg Lac Saint-François et 9187-8330 Québec inc.
5. Entente/convention particulière – Projet du Golf
6. Entente/convention particulière – Entreprises Marojobel inc., phase III
7. Adjudication contrat – Installation de planchers en béton bitumineux pour chapiteaux à la plage
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

**2010-05-180 DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS - REPORT**

Il est proposé par le conseiller Patrice Hovington, appuyé par le conseiller Patrick Lécuyer et résolu de modifier la résolution 2010-05-139 relative au dépôt des rapports financiers de sorte qu'ils soient déposés au plus tard le 6 juillet 2010.

**2010-05-181 SIGNATURE D'UNE ENTENTE PARTICULIÈRE – FAUBOURGS DU GOLF ST-ZOTIQUE INC., 9187-8330 QUÉBEC INC. ET 9142-4259 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par le conseiller Patrice Hovington, appuyé par le conseiller Patrick Lécuyer et résolu de reporter ce point à une session ultérieure.

**2010-05-182 ENTENTE/CONVENTION PARTICULIÈRE – PROJET DU GOLF**

Il est proposé par le conseiller Patrice Hovington, appuyé par le conseiller Patrick Lécuyer et résolu de reporter ce point à une session ultérieure.

**2010-05-183 ENTENTE/CONVENTION PARTICULIÈRE – ENTREPRISES MAROJOBEL INC. PHASE III**

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à la résolution numéro 2010-04-104 accordée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme au sujet d'émettre des normes supplémentaires afin d'obtenir un développement harmonieux et structuré;

Il est proposé par le conseiller Robert Cousineau, appuyé par le conseiller Patrice Hovington et résolu que le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et le secrétaire-trésorier et directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à procéder à la signature de la convention selon le protocole d'entente rédigé et soumis aux responsables des Entreprises Marojobel inc.

**2010-05-184    SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Robert Cousineau, appuyé par le conseiller Patrice Hovington et résolu de suspendre la séance pour une durée d'une heure, soit jusqu'à 21 h 05.

**2010-05-185    REPRISE ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

La séance est reprise à 21 h 05 par les membres du conseil. Il est proposé par le conseiller Patrick Lécuyer, appuyé par le conseiller Patrice Hovington et résolu d'ajourner la séance extraordinaire à 21 h 05.

Je soussigné, Guy St-Laurent, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Guy St-Laurent, maire suppléant

---

Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général